

Ludovic GIRAUD docteur en droit
Franck VANCLEEMPUT
Thomas PLOTTIN
Véronique SAUQUET
Florent RENESME
Aurélie BOUVIER
Arnaud GAY
 Notaires Associés

Notaires
 Cendrine MATHIEU
 Laurence CROS
 Clotilde DELPUECH
 Violaine DUYCK

Notaires Assistants
 Patricia AZAR
 Natacha LAVELLE BERNARD
 Khadidja EYBERT-BERARD
 Christelle ROBERT-MICHON

Immeuble « Eurocity » - 27, boulevard des Alpes, BP N°82
 38243 MEYLAN cedex - **Parking couvert réservé à la clientèle** -
 nca-meylan@notaires.fr
 Tél. +33 (0)4 7690 1427 - Fax. +33 (0)4 7690 8626

Droit de l'entreprise et des sociétés.
 Droit fiscal approfondi. Droit patrimonial.
 Droit de l'urbanisme et des collectivités territoriales.

Dossier suivi par
 Sofia BAKOUR
 Ligne Directe : 04.76.90.85.87
 s.bakour@juristes-nca.fr

NOTE

En vue de faciliter la constitution du dossier, vous trouverez ci-après la liste des documents qui peuvent vous être réclamés :	
- 1 extrait d'acte de décès du défunt (et non une fiche d'état civil ou un bulletin de décès),	<input type="checkbox"/>
- contrat de mariage du défunt,	<input type="checkbox"/>
- le livret de famille des héritiers présumés et copies authentiques de leur contrat de mariage le cas échéant, avec indication de leurs adresse et profession et, éventuellement, de l'existence d'un précédent mariage,	<input type="checkbox"/>
- copie des jugements de séparation de corps ou de divorce éventuels concernant :	
* le défunt,	<input type="checkbox"/>
* les héritiers,	<input type="checkbox"/>
- testament,	<input type="checkbox"/>
- copie de donation entre époux,	<input type="checkbox"/>
- livret de caisse d'épargne,	<input type="checkbox"/>
- numéros des comptes bancaires (nom et adresse de l'agence), coordonnées des compagnies d'assurance vie,	<input type="checkbox"/>
- numéro de compte courant postal et le centre,	<input type="checkbox"/>
- les mêmes renseignements sont à fournir pour le conjoint survivant si le défunt était marié sous le régime de la communauté,	<input type="checkbox"/>
- tous documents sur retraites et pensions servies au défunt (portant indication du nom et de l'adresser de l'organisme ainsi que du numéro d'identification du retraité),	<input type="checkbox"/>
- polices d'assurances couvrant les risques de vols de bijoux, d'objet d'art ou de collection,	<input type="checkbox"/>
- renseignements relatifs à un fonds de commerce (consulter votre expert comptable si nécessaire) :	<input type="checkbox"/>

* acte d'acquisition,	<input type="checkbox"/>
* numéro d'immatriculation (registre du commerce, registre des métiers – joindre l'extrait),.....	<input type="checkbox"/>
* numéro d'immatriculation à l'I.N.S.E.E.,	<input type="checkbox"/>
* polices d'assurances,	<input type="checkbox"/>
* bail des locaux,	<input type="checkbox"/>
* chiffre d'affaires et bénéfices commerciaux des 3 dernières années,	<input type="checkbox"/>
* contrat de mise en location gérance,	<input type="checkbox"/>
* inventaire du matériel (détaillé et estimé article par article),.....	<input type="checkbox"/>
* inventaire des marchandises au jour du décès,	<input type="checkbox"/>
- renseignements concernant les biens immobiliers :	
* copies d'actes constituant les titres de propriété (attestation de propriété dressée au décès des parents, ventes, échanges, partages...),.....	<input type="checkbox"/>
* baux et locations verbales,	<input type="checkbox"/>
* noms et adresses des syndics de copropriété, gérants,.....	<input type="checkbox"/>
Si ces actes ont été signés en l'étude mentionner seulement leur date	
- renseignements concernant les sociétés :	<input type="checkbox"/>
* statuts à jour de la société et extrait K-bis,	
* nombre de parts détenues par le défunt (et/ou son conjoint) dans la société et leur valeur réelle au jour du décès (informations fournies par votre comptable),	<input type="checkbox"/>
* si le défunt était associé salarié, montant de son salaire mensuel,.....	<input type="checkbox"/>
* montant des dividendes restant à percevoir au jour du décès,	<input type="checkbox"/>
* montant du compte courant du défunt,	
- tous renseignements concernant les dettes du défunt :	
* au jour du décès (toutes factures, frais de dernière maladie, charges de copropriété...), même réglées depuis le décès,.....	<input type="checkbox"/>
* à l'occasion du décès, frais funéraires,.....	<input type="checkbox"/>
* les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation) de l'année en cours ou à défaut, ceux de l'année précédente,	<input type="checkbox"/>
* l'avis d'imposition au titre de l'I.S.F. le cas échéant,	<input type="checkbox"/>
- pour le calcul d'éventuelle créance ou récompense :	
renseignements concernant l'aliénation, pendant le mariage, de bien ayant pu appartenir au défunt ou à son conjoint, à titre de bien propre (lui venant par succession, donation ou autre à titre gratuit),	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
- Concernant les donations antérieures :	
Précisions quant aux donations consenties par le défunt au profit des héritiers dans les 15 années précédant le décès ou antérieures à ce délai	

Ludovic GIRAUD docteur en droit
Franck VANCLEEMPUT
Thomas PLOTTIN
Véronique SAUQUET
Florent RENESME
Aurélié BOUVIER
Arnaud GAY
Notaires Associés

Notaires
Cendrine MATHIEU
Laurence CROS
Clotilde DELPUECH
Violaine DUYCK

Notaires Assistants
Patricia AZAR
Natacha LAVELLE BERNARD
Khadidja EYBERT-BERARD
Christelle ROBERT-MICHON

Immeuble « Eurocity » - 27, boulevard des Alpes, BP N°82
38243 MEYLAN cedex - **Parking couvert réservé à la clientèle** -
nca-meylan@notaires.fr
Tél. +33 (0)4 7690 1427 - Fax. +33 (0)4 7690 8626

Droit de l'entreprise et des sociétés.
Droit fiscal approfondi. Droit patrimonial.
Droit de l'urbanisme et des collectivités territoriales.

Notaire : Me Franck VANCLEEMPUT
Collaborateur : Mme Sofia BAKOUR
Ligne Directe : 04.76.90.85.87
s.bakour@juristes-nca.fr

NOTE EXPLICATIVE DU DEROULEMENT D'UNE SUCCESSION

Vous m'avez chargé du règlement d'un dossier de succession, et je vous en remercie.

Voici la procédure normale du règlement de la succession : —

1°) Renseignements d'état-civil :

Tout d'abord, nous donner le maximum de renseignements, inclus dans la « FICHE DE RENSEIGNEMENTS D'ETAT-CIVIL » jointe, qui doit être renseignée par tous les ayants-droit (conjoint, partenaire pacsé, héritier(s), légataire(s) etc...), et nous remettre :

- *L'original de l'acte de décès du défunt*
- *La copie du contrat de mariage du défunt/ou changement de régime matrimonial (si marié)*
- *La copie de la convention de pacs du défunt (si pacsé)*
- *La copie de votre pièce d'identité*
- *La copie de votre contrat de mariage ou convention de PACS*
- *La copie de votre livret de famille*
- *La copie de votre RIB*

 **Documents obligatoires pour la mise en place du dossier, sans ces documents ne pouvons instruire le dossier.**

2°) Signature d'un acte de notoriété :

Ce document notarié permet d'établir la qualité d'héritier de chacun d'entre vous (conjoint survivant, partenaire pacsé, héritier(s), légataire(s) etc...).

Il est établi la date du décès, les noms et qualités (état-civil) des héritiers, les dispositions testamentaires ou avantages matrimoniaux.

L'acte de notoriété constatant la dévolution successorale, dit également « ATTESTATION DEVOLUTIVE » ou « CERTIFICAT D'HEREDITE » servira de pièce de base et de référence pour justifier des qualités des héritiers, à l'appui des demandes de renseignements.

3°) Les charges actives et passives de la succession :


Une fois l'ouverture de la succession réalisée, et la lettre de mission signée, nous adressons une demande de renseignements aux banques, caisses de retraite, d'épargne, assurance-vie... et généralement tout établissement ou particulier auprès duquel la personne décédée pouvait avoir des intérêts aussi bien en actif qu'en passif.

Il est donc important de nous communiquer toutes les informations concernant la consistance du patrimoine tant activement que passivement :

- Titre de propriété
- Avis de valeur des biens immobiliers
- Statuts des sociétés
- 3 derniers bilans des sociétés

- Carte grise des véhicules et la côte l'argus

Etc.... (Voir la liste exhaustive, jointe)

 **Documents obligatoires pour la mise en place du dossier, sans ces documents ne pouvons instruire le dossier.**

 **Concernant les contrats d'assurance-vie :**

Même s'il est d'usage dit par les assureurs que le contrat d'assurance-vie est hors succession, la fiscalité de celui-ci peut avoir une conséquence et peut donner ouverture à des droits de mutation par décès, et ce à concurrence de la fraction des primes versées après l'âge de 70 ans, et qui excède 30.500,00 euros.

Il est donc impératif de nous informer de toute réception par vos soins de documents relatifs à un contrat d'assurance-vie dont vous seriez bénéficiaire, et nous communiquer une copie dudit document afin que l'on puisse prendre connaissance de la fiscalité appliquée au contrat d'assurance-vie (991 I du CGI ou 757 B du CGI).

Enfin, si vous procédez vous-même au dépôt de la déclaration partielle de succession (à établir lorsque le défunt était titulaire d'un contrat d'assurance-vie fiscalisable), je vous remercie de nous communiquer une copie du document daté, et signé, et le certificat de non exigibilité ou d'acquiescement des droits qui vous sera remis par le Service des Impôts et des Entreprises.

4°) Signature d'une attestation de propriété immobilière :

S'il existe des biens immobiliers dans le patrimoine du défunt, il faudra, comme la loi le prévoit, établir un nouveau titre de propriété au nom des héritiers et chiffrer la valeur de ces immeubles. Cette dernière indication doit nous être fournie par vos soins.

Il faudra donc nous remettre le titre de propriété du bien, le bail (si le bien est loué), et deux avis de valeur du bien.

5°) Signature d'une déclaration de succession :

La déclaration de succession comportant la liquidation et le paiement des droits de succession sont effectués au vu de vos déclarations. Elle est en principe obligatoire et doit être déposée en double exemplaire dans un délai de six mois à compter du jour du décès lorsque celui-ci s'est produit en France, et d'une année dans le cas contraire.

Sauf paiement différé, ou fractionné, les droits doivent être acquittés dans les six (6) mois du décès.

Tout retard apporté dans cette formalité entraîne un intérêt de retard de 0,40 % par mois à partir du septième mois après le décès, plus une majoration de 10 % à compter du treizième mois de retard.

Exemple :

Date du décès : 14 février 2018				
Jusqu'au 31/08/2018	Du 01/09/2018 Au 28/02/2019	A partir du 01/03/2019 (13 ^{ème} mois)	Dépôt dans les 90 jours suivant la réception d'une mise en demeure	Absence de dépôt dans les 90 jours suivant réception d'une mise en demeure
Pas d'intérêt de retard	0,40 % d'intérêt de retard par mois			
Pas de majoration	Pas de majoration	Majoration de 10 %	Majoration de 10 %	Majoration de 10 %

6°) Inventaire :

La loi impose la rédaction d'un inventaire dans les cas suivants :

- Constitution d'un droit d'usufruit

- Attribution d'un droit d'usage et d'habitation
 - Exercice du droit viager au logement à la demande du conjoint et/ ou des autres héritiers
 - Désignation d'un exécuteur testamentaire ou d'un tuteur
 - Présence d'enfant(s) mineur(s) ou majeur(s) protégé(s)
- Etc...*

L'inventaire n'est donc jamais d'office ; il doit être requis et le notaire chargé du règlement d'une succession ne saurait prendre, de son propre chef, l'initiative de dresser un tel acte.

Cas où il peut être dressé inventaire :

L'inventaire peut se révéler très utile pour les héritiers lorsque la consistance de l'actif successoral est importante mais que le défunt ne possédait aucun meuble ou objet de valeur. L'application du forfait mobilier de 5 % peut en effet aboutir à une surévaluation des meubles à prendre en compte pour le calcul des droits de succession.

Nous examinerons ensemble l'éventualité d'un inventaire mobilier du défunt.

7°) Partage successoral :

Il peut être ensuite procédé au partage si vous le désirez.

En cas de partage, publié au Service de la Publicité Foncière dans les DIX MOIS à compter du décès, il n'y aura pas lieu d'établir les attestations de propriété prévues au paragraphe **4°)**.

8°) Tarification n'entrant pas directement dans le cadre du règlement de la succession :

Dans le cadre du règlement de votre dossier, je me permets de vous informer de la tarification.

La réunion des éléments nécessaires à l'élaboration des actes de la succession seront facturés conformément au tarif des Notaires. Dès lors, les frais pourront être déterminés dès réception des documents me permettant d'évaluer les forces actives et passives de la succession.

Outre les démarches réalisées dans le cadre strict du tarif des Notaires, vous avez la possibilité de nous mandater pour des démarches n'entrant pas directement dans le cadre du règlement de la succession, mais néanmoins nécessaires.

Ces démarches accessoires sont facturées au forfait suivant :

Nature de la prestation	Montant en € HT
Démarches relatives aux créanciers ou débiteurs de la succession (sauf premier courrier : banque, assurance-vie, caisse de retraite...)	23 €
Attestation	23 €
Notification par envoi recommandé avec accusé de réception (bailleur, syndic, banque...)	75 €
Procuration sous seing privé	23 €
Evaluation d'un bien immobilier	150 €
Déplacement dans un rayon de 25 km (au-delà à voir avec le Notaire)	75 €
Facturation au temps passé (au-delà du temps nécessaire pour le traitement normal du dossier): Notaire Collaborateur	230 €/heure 75 €/heure

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Si vous souhaitez que nous nous chargions de l'ensemble de ses formalités, je vous remercie de bien vouloir me retourner le double de ce courrier après l'avoir daté et signé.

*

Il n'est pas besoin de souligner l'intérêt que tous les héritiers ont de s'entendre entre eux pour éviter tout retard.

La présente lettre n'a pas fait état de différentes difficultés qui peuvent se présenter, telles que présence de mineurs ou de certaines procédures susceptibles d'allonger sensiblement les délais. Si vous entrez dans la catégorie où peuvent se présenter ces difficultés, elles vous seront bien entendu signalées.

Vous trouverez sous ce pli un questionnaire d'état civil à compléter et à me retourner.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de l'office notarial ou via le Correspondant « Informatique et Libertés » désigné par l'office.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie de croire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

P.J. : Note relative aux pièces à fournir.

Encadrement réservé au(x) client(s) pour l'acceptation du pouvoir des ayants droit

Fait à

Le.....

Signature(s) et mention(s) : « *Lu et approuvé, bon pour accord et pouvoir* »

Ludovic GIRAUD docteur en droit
Franck VANCLEEMPUT
Thomas PLOTTIN
Véronique SAUQUET
Florent RENESME
Aurélie BOUVIER
Arnaud GAY
Notaires Associés

Notaires
Cendrine MATHIEU
Laurence CROS
Clotilde DELPUECH
Violaine DUYCK

Notaires Assistants
Patricia AZAR
Natacha LAVELLE BERNARD
Khadidja EYBERT-BERARD
Christelle ROBERT-MICHON

Immeuble « Eurocity » - 27, boulevard des Alpes, BP N°82
38243 MEYLAN cedex - **Parking couvert réservé à la clientèle** -
nca-meylan@notaires.fr
Tél. +33 (0)4 7690 1427 - Fax. +33 (0)4 7690 8626

Droit de l'entreprise et des sociétés.
Droit fiscal approfondi. Droit patrimonial.
Droit de l'urbanisme et des collectivités territoriales.

Dossier suivi par
Sofia BAKOUR
Ligne Directe : 04.76.90.85.87
s.bakour@juristes-nca.fr

Objet : Ouverture de succession – Liste des documents à fournir

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dossier d'ouverture de la succession, je vous prie de trouver ci-dessous, et en pièce attachée :

- Une note explicative du déroulement d'une succession, à lire attentivement et à nous retourner datée et signée, suivi de la mention : « Lu et approuvé, bon pour accord et pouvoir » ;
- La liste des pièces nécessaires pour l'instruction du dossier de succession, résumée ci-dessous :

Livret de famille du défunt

Original de l'acte de décès

Le contrat de mariage ou convention de pacs

Le jugement de divorce (si le défunt était divorcé)

L'original du testament (s'il y en a un et si vous êtes en possession de celui-ci) ou le nom du notaire détenteur

Fiche de renseignement d'état-civil à remplir par tous les héritiers sans exception, à renvoyer et joindre votre contrat de mariage ou convention de pacs, (la fiche de renseignement est demeurée ci-annexée en pièce attachée sous format word et pdf)

Concernant les avoirs bancaires, titres, actions etc...

Le dernier relevé des comptes du défunt ou nom des organismes bancaires dans lesquels le défunt avait ses intérêts

Concernant les contrats d'assurance-vie :

Le nom des assurances pour les contrats d'assurances-vie souscrits par le défunt
(fournir si possible le contrat de souscription avec la clause bénéficiaire)

Concernant les caisses de retraite ou complémentaires :

Le nom de la caisse de retraite et complémentaire retraite du défunt
(éventuellement le dernier courrier reçu)

Concernant les parts de sociétés ou compte courant d'associé détenus par le défunt :

Statuts de la Société + 3 derniers bilans + valorisation des parts sociales à demander au comptable ou expert-comptable de la société

Concernant le patrimoine immobilier du défunt (en pleine propriété ou nue-propriété)

Titre de propriété des biens immobiliers, toutes les pages de l'acte (les attestations avec et sans prix ne constituent pas le titre de propriété)

Il conviendra de faire réaliser deux avis de valeur à nous remettre dès l'obtention

Copie des baux en cours, des biens immobiliers loués par le défunt et dépendant de la succession

Communiquer les coordonnées du locataire : nom ; adresse ; courriel ; téléphone ; etc...

Information concernant le ou les gestionnaires des biens immobiliers

Communiquer les coordonnées de l'agence : nom ; adresse ; courriel ; numéro de téléphone etc...

Concernant les donations consenties par le défunt et/ou son conjoint survivant

Nous remettre les actes de donation, donation-partage ou imprimé CERFA en cas de don(s) manuel(s).

En cas de donation entre vifs, un avis de valeur du bien reçu par donation vous sera demandé

Copie de votre pièce d'identité

Copie de votre RIB signé par vous

Une liste plus exhaustive des pièces à réunir est demeurée en pièce jointe.

Je suis à votre disposition au 04 76 90 85 87 pour toutes questions complémentaires, ou par le biais du standard de l'étude au 04 76 90 14 27.

Enfin, je vous confirme le rendez-vous d'ouverture de la succession fixé le XXXXXXXX

Dans l'attente de vous lire,

Restant à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de ma sincère considération.

Me Franck VANCLEEMPUT

NOTE

En vue de faciliter la constitution du dossier, vous trouverez ci-après la liste des documents qui peuvent vous être réclamés :	
- 1 extrait d'acte de décès du défunt (et non une fiche d'état civil ou un bulletin de décès),	<input type="checkbox"/>
- contrat de mariage du défunt,	<input type="checkbox"/>
- le livret de famille des héritiers présumés et copies authentiques de leur contrat de mariage le cas échéant, avec indication de leurs adresse et profession et, éventuellement, de l'existence d'un précédent mariage,	<input type="checkbox"/>
- copie des jugements de séparation de corps ou de divorce éventuels concernant :	
* le défunt,	<input type="checkbox"/>
* les héritiers,	<input type="checkbox"/>
- testament,	<input type="checkbox"/>
- copie de donation entre époux,	<input type="checkbox"/>
- livret de caisse d'épargne,	<input type="checkbox"/>
- numéros des comptes bancaires (nom et adresse de l'agence), coordonnées des compagnies d'assurance vie,	<input type="checkbox"/>
- numéro de compte courant postal et le centre,	<input type="checkbox"/>
- les mêmes renseignements sont à fournir pour le conjoint survivant si le défunt était marié sous le régime de la communauté,	<input type="checkbox"/>
- tous documents sur retraites et pensions servies au défunt (portant indication du nom et de l'adresser de l'organisme ainsi que du numéro d'identification du retraité),	<input type="checkbox"/>
- polices d'assurances couvrant les risques de vols de bijoux, d'objet d'art ou de collection,	<input type="checkbox"/>
- renseignements relatifs à un fonds de commerce (consulter votre expert comptable si nécessaire) :	
* acte d'acquisition,	<input type="checkbox"/>
* numéro d'immatriculation (registre du commerce, registre des métiers – joindre l'extrait),	<input type="checkbox"/>
* numéro d'immatriculation à l'I.N.S.E.E.,	<input type="checkbox"/>
* polices d'assurances,	<input type="checkbox"/>
* bail des locaux,	<input type="checkbox"/>
* chiffre d'affaires et bénéfices commerciaux des 3 dernières années,	<input type="checkbox"/>
* contrat de mise en location gérance,	<input type="checkbox"/>
* inventaire du matériel (détaillé et estimé article par article),	<input type="checkbox"/>
* inventaire des marchandises au jour du décès,	<input type="checkbox"/>
- renseignements concernant les biens immobiliers :	

* copies d'actes constituant les titres de propriété (attestation de propriété dressée au décès des parents, ventes, échanges, partages...),.....	<input type="checkbox"/>
* baux et locations verbales,	<input type="checkbox"/>
* noms et adresses des syndics de copropriété, gérants,.....	<input type="checkbox"/>
Si ces actes ont été signés en l'étude mentionner seulement leur date	
- renseignements concernant les sociétés :	<input type="checkbox"/>
* statuts à jour de la société et extrait K-bis,	<input type="checkbox"/>
* nombre de parts détenues par le défunt (et/ou son conjoint) dans la société et leur valeur réelle au jour du décès (informations fournies par votre comptable),	<input type="checkbox"/>
* si le défunt était associé salarié, montant de son salaire mensuel,.....	<input type="checkbox"/>
* montant des dividendes restant à percevoir au jour du décès,	<input type="checkbox"/>
* montant du compte courant du défunt,	<input type="checkbox"/>
- tous renseignements concernant les dettes du défunt :	<input type="checkbox"/>
* au jour du décès (toutes factures, frais de dernière maladie, charges de copropriété...), même réglées depuis le décès,.....	<input type="checkbox"/>
* à l'occasion du décès, frais funéraires,.....	<input type="checkbox"/>
* les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation) de l'année en cours ou à défaut, ceux de l'année précédente,	<input type="checkbox"/>
* l'avis d'imposition au titre de l'I.S.F. le cas échéant,	<input type="checkbox"/>
- pour le calcul d'éventuelle créance ou récompense :	<input type="checkbox"/>
renseignements concernant l'aliénation, pendant le mariage, de bien ayant pu appartenir au défunt ou à son conjoint, à titre de bien propre (lui venant par succession, donation ou autre à titre gratuit),	<input type="checkbox"/>
- Concernant les donations antérieures :	<input type="checkbox"/>
Précisions quant aux donations consenties par le défunt au profit des héritiers dans les 15 années précédant le décès ou antérieures à ce délai	<input type="checkbox"/>

I - RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL MONSIEUR

Nom :	Prénoms (tous) :
Profession :	Naissance : - Date :
Nationalité : (si vous êtes français, joindre la copie de votre carte d'identité, OU, si vous êtes étranger, joindre copie de la carte de résident et de l'acte de naissance traduit en français)	- Commune : - Code Postal :

Etes-vous commerçant, artisan, dirigeant de société ?
Si OUI , Joindre un justificatif de votre immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Etes-vous en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ?

Avez-vous saisi la commission de surendettement des particuliers ?

<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> marié
<input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. encore en vigueur (Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)	- Date : - Commune et code postal :
<input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé (Joindre copie de la dénonciation au Greffe du Tribunal)	Régime adopté : Date du contrat de mariage Notaire
	<input type="checkbox"/> divorcé par Jugement du tribunal de en date du <input type="checkbox"/> ou en instance de divorce

II - RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL MADAME

Nom de jeune fille :	Prénoms (tous) :
Profession :	Naissance : - Date :
Nationalité : (si vous êtes français, joindre la copie de votre carte d'identité, OU, si vous êtes étranger, joindre copie de la carte de résident et de l'acte de naissance traduit en français)	- Commune : - Code Postal :

Etes-vous commerçante, artisan, dirigeante de société ?
Si OUI , Joindre un justificatif de votre immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Etes-vous en état de redressement judiciaire, liquidation de biens, cessation de paiement ?

Avez-vous saisi la commission de surendettement des particuliers ?

<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> mariée
<input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. encore en vigueur (Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)	- Date : - Commune et code postal :
<input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé (Joindre copie de la dénonciation au Greffe du Tribunal)	Régime adopté : Date du contrat de mariage Notaire
	<input type="checkbox"/> divorcée par Jugement du tribunal de en date du <input type="checkbox"/> ou en instance de divorce

CONTACTS

Adresse complète :
Tél Domicile :

Monsieur

Téléphone :
Lieu de travail :
Portable :
e-mail :

Madame

Téléphone :
Lieu de travail :
Portable :
e-mail :

III – RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Si votre dossier nécessite des transferts de fonds (achat, vente, donation de sommes d'argent ...), veuillez nous indiquer :

- . la provenance des fonds (prêt bancaire, économies personnelles, avoirs reçus dans une succession/une donation, réinvestissement du prix de la vente d'un bien ... etc) :
- . la destination des fonds :
- . les fonds proviennent-ils de l'étranger :
- . les fonds doivent-ils quitter la France :
- . le financement est-il assuré par une banque française, si oui, laquelle :
- . le financement est-il assuré par une banque étrangère, si oui, laquelle :